

**Séance publique du 3 mars 2003**

**Délibération n° 2003-1026**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Rue Lesire et ses abords - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin, signé entre la Communauté urbaine, la commune de Vaulx en Velin, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et l'Etat, le principe d'un projet de renouvellement des quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe a été inscrit.

Sans attendre la définition de ce projet global et sans hypothéquer aucune option future, un certain nombre d'interventions ponctuelles de nature à améliorer dans l'immédiat la vie quotidienne des habitants, méritent d'être réalisées. La requalification de la rue Lesire et de ses abords en est une.

La rue Lesire est un axe secondaire de desserte situé entre les rues Thorez et Monmousseau.

Le diagnostic réalisé sur le site a permis de mettre en évidence l'effet de coupure physique et visuelle entre l'espace public de la rue et les espaces urbains situés de part et d'autre.

En effet, au cours de la construction du grand ensemble de Vaulx en Velin, la partie centrale de la rue a été surélevée afin de permettre la construction d'un passage souterrain réservé aux piétons.

Or, cette séparation des flux piétons et automobiles n'est plus aujourd'hui adaptée aux pratiques du site et génère un sentiment d'insécurité. La différence de niveau entre la rue et le terrain naturel contribue, de plus, à enclaver le secteur du pôle d'équipements situé en rive sud de la rue.

Enfin, le faible niveau d'équipement de la rue (absence de places de stationnement et d'arbres d'alignement), le gabarit large de la chaussée et le mobilier d'éclairage de type routier renforce l'effet de coupure entre les deux quartiers riverains.

Les enjeux de la requalification de la rue Lesire et de ses abords sont les suivants :

- confirmer la vocation de desserte secondaire de la rue Lesire dans un souci de sécurisation et de couture entre l'espace public de la rue et les espaces attenants,
- améliorer les liaisons entre les quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe et contribuer au désenclavement du site par un travail sur le nivellement et sur les cheminements pour piétons,
- favoriser la lecture et l'accessibilité du pôle d'équipements situé en rive sud de la rue Lesire.

## Les études de maîtrise d'œuvre

Un marché de maîtrise d'œuvre a été confié en janvier 1997 au groupement Labarthe-Berim. Après un temps de mise en veille du dossier lié aux priorités établies par les partenaires du GPV, ce projet a été relancé au cours de l'année 2002. Ainsi le Bureau communautaire le 25 février 2002 a confirmé les objectifs de l'opération et autorisé la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Les dépenses de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme, lors de la séance du conseil de Communauté du 18 mars 2002, à hauteur de 50 729,24 € TTC correspondant aux missions de maîtrise d'œuvre restant à réaliser.

## Le programme de l'opération

Après un travail d'association des différents partenaires de l'opération (Ville, Etat, organismes d'HLM), les études projet sont désormais achevées.

Le programme de l'opération comprend :

- la requalification de la rue avec l'abaissement de la rue Lesire, le rétrécissement de la chaussée, la création de places de stationnement en rive sud, l'aménagement d'un trottoir planté et l'implantation d'un mobilier d'éclairage adapté,
- le traitement des abords de la rue du côté des résidences du Mas du Taureau par l'ouverture du chemin du Grand Bois précédemment en impasse sur la rue Lesire et par une végétalisation des dalles de stationnement et des pignons d'immeuble,
- le traitement des abords de la rue du côté des équipements publics par une reprise de la clôture du groupe scolaire, des plantations le long de la salle Jarra et un accès au parc de stationnement depuis la rue Lesire,
- l'aménagement en continuité de l'allée piétonne existante d'un cheminement pour piétons structurant entre les quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe,
- la mise en valeur du pôle d'équipements publics par l'aménagement d'un espace public en articulation avec le cheminement pour piétons et l'esplanade Duclos.

## Le cadrage financier de l'opération et le plan de financement entre les partenaires

Le coût total prévisionnel de l'opération estimé en phase projet se décompose de la manière suivante :

Libellé	Montants en €	
	Hors taxes	Toutes taxes comprises
travaux	990 800	1 184 997
réseaux	428 451	512 427
imprévus - divers	75 000	89 700
honoraires maîtrise d'oeuvre	66 175	79 145
<b>total</b>	<b>1 560 426</b>	<b>1 866 269</b>

Une négociation est en cours avec certains concessionnaires de réseaux afin d'obtenir une prise en charge d'une partie du coût des déviements nécessaires à l'opération.

En cas d'issue favorable, un nouveau coût d'opération assorti d'un nouveau plan de financement sera présenté au conseil de Communauté.

Le comité de direction du GPV de Vaulx en Velin qui s'est tenu le 10 décembre 2002 a retenu le plan de financement entre les partenaires suivant :

Libellé	Etat	Commune	Communauté urbaine	Total (en € TTC)
travaux - imprévus - divers	1 064 250	126 575	596 299	1 787 124
honoraires maîtrise d'œuvre			79 145	79 145
<b>total</b>	<b>1 064 250</b>	<b>126 575</b>	<b>675 444</b>	<b>1 866 269</b>

L'échéancier des crédits de paiement restant à réaliser au 1er janvier 2002 pourrait être le suivant :

Libellé	Echéancier des crédits de paiements			Total AP en € TTC
	2002	2003	2004	
travaux - imprévus - divers		682 000,00	1 105 124,00	<b>1 787 124,00</b>
honoraires maîtrise d'œuvre	42 743,50	7 985,74		<b>50 729,24</b>
<b>total</b>	<b>42 743,50</b>	<b>689 985,74</b>	<b>1 105 124,00</b>	<b>1 837 853,24</b>

#### Les conventions avec les tiers concernés

L'exécution de cette opération sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine implique, selon l'article L 5215-27-2° alinéa du code général des collectivités, que :

- la commune de Vaulx en Velin confie à la Communauté urbaine la réalisation des ouvrages concernant l'éclairage public, les espaces verts, les cheminements publics pour piétons, les espaces publics communaux, la clôture du groupe scolaire Viennot et les abords de la salle Jarra et l'autorise à intervenir sur les terrains lui appartenant,
- les bailleurs Opac de Villeurbanne et Opac du Grand Lyon concernés par le traitement des abords de la rue en rive nord confient à la Communauté urbaine la réalisation des ouvrages pour leur compte (reprise du nivellement, végétalisation des murs de parcs de stationnement et des pignons d'immeuble, raccord avec l'allée piétonne existante) sur les terrains leur appartenant,
- pour ce qui concerne la commune de Vaulx en Velin, une convention fixe les modalités de versement de la participation financière de la Commune à la Communauté urbaine.

#### L'individualisation d'autorisation de programme

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 (délibération n° 2001-0418 en date du 21 décembre 2001).

Compte tenu de l'individualisation partielle d'autorisation de programme délibérée lors du conseil de Communauté du 18 mars 2002 à hauteur de 50 729,24 € en dépenses pour la maîtrise d'œuvre, le complément d'autorisation de programme correspondant aux travaux s'élève à 1 787 124 € en dépenses TTC et à 1 190 825 € en recettes à mobiliser en crédits de paiement sur les exercices 2003, 2004 et 2005, représentant une charge nette pour la Communauté urbaine de 596 299 €.

La répartition de l'enveloppe de dépenses entre les différents budgets est la suivante :

- budget annexe de l'eau : 90 000 € TTC, soit 75 250 € HT, sur l'exercice 2003, pour les travaux d'eau potable,
- budget principal (politique de la ville) : 20 000 € TTC, soit 16 723 € HT, sur l'exercice 2003, pour les travaux d'eaux pluviales,
- budget principal (politique de la ville) : 1 677 124 € TTC sur les exercices 2003 et 2004, pour les autres travaux.

L'Etat est sollicité pour le versement d'une subvention à la Communauté urbaine. Sa participation à cette opération tient compte de son engagement global sur le GPV de Vaulx en Velin incluant également l'opération centre-ville.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 6 janvier 2003 ainsi que du Bureau restreint le 27 janvier 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 5215-27 -2° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Bureau en date du 25 février 2002 ;

Vu ses délibérations en date des 21 décembre 2001 et 18 mars 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme de travaux de requalification de la rue Lesire et de ses abords, pour un coût total prévisionnel de 1 866 269 € TTC en dépenses ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat	1 064 250 €,
- Communauté urbaine	675 444 €,
- Commune	126 575 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - solliciter la subvention auprès de l'Etat,

b) - signer les conventions à intervenir avec la Commune, l'Opac de Villeurbanne et l'Opac du Grand Lyon et tous actes y afférents.

**3° - L'autorisation** de programme individualisée le 18 mars 2002 pour la requalification de la rue Lesire et de ses abords n° 617 est complétée de la manière suivante :

- sur le budget annexe de l'eau à hauteur de 75 250 € HT pour les travaux d'eau potable, à mobiliser en crédits de paiement sur 2003,

- sur le budget principal, au titre de la politique de la ville, à hauteur de 17 723 € HT pour les travaux d'eaux pluviales, à mobiliser en crédits de paiement sur 2003,

- sur le budget principal, au titre de la politique de la ville, à hauteur de 1 677 124 € TTC en dépenses et 1 190 825 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

. en dépenses : 572 000 € en 2003 et 1 105 124 € en 2004,  
 . en recettes : 1 000 000 € en 2004 et 190 825 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,  
 pour extrait conforme,  
 le président,  
 pour le président,